

COMMUNE de VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE

DU MERCREDI 19 MARS 2025 A 20 H 00

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 19 mars, à 20 h 00, le conseil municipal de la commune de Val de Louyre et Caudeau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de convivialité de Saint-Laurent des Bâtons sous la présidence du Maire, Philippe DUCENE.

Date de la convocation du conseil municipal : le 12 mars 2025

Présents : DUCENE Philippe, LE ROUX Gilles, BENCHAREL Marie-Christine, PERROT Laurence, LE ROUX Joëlle, TAULOU Patrice, AGRAFEUIL Liliane, LEYMA Cyril, BALAINE Michèle, LANGLAIS Alain, TEIXEIRA CASTRO Vitor, CHAUMETON Carole, PRIAT Vanessa, LALOT Benjamin, CAILLAUD Catherine, TABANOUX Nathalie, ORHON Damien, BIJOU Clément, COLET Bastien

Excusés : ESCUDIE Franck pouvoir à DUCENE Philippe
FRANCERIES Julie pouvoir à PRIAT Vanessa
DULAC Bernard pouvoir à LEYMA Cyril
ESCHARMANT Cécile pouvoir à LE ROUX Joëlle

Quorum: Avec 19 présents sur 23 membres le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 20 h 00

Madame Michèle BALAINE a été élue secrétaire.

ORDRE DU JOUR :

- Fonctionnement

- Approbation du P.V du conseil municipal du 29 janvier 2025
- Informations
- Statistiques
- Agence postale de Cendrieux
- Personnel
 - adhésion au groupement de commandes du CDG 24 pour la mutuelle santé

- Economie / Finances

- Vote des Comptes Administratifs/Comptes Financiers Uniques
 - C.C.A.S
 - Cabinet dentaire
 - Ecole/Cantine/Garderie
 - Eglise
 - Logements Sociaux

- Voirie
- Budget Général
- Présentation des projets des budgets annexes
- Relais d'hébergement de St Laurent des Bâtons
 - Règlement et tarifs
 - Création d'une régie de recettes
 - Leader plan de financement définitif
- Commerce multi-services – choix des entreprises
- Travaux en cours
- **Ecole – Cantine – Garderie**
- Rythmes scolaires
- **Voirie**
- Chemin du Bosquet à Ste Alvère – demande des riverains
- Entrée du bourg de Cendrieux – choix des aménagements
- Demande d'aliénation d'une portion de chemin rural à Cendrieux
- **Intercommunalité**
- Projet de résidence séniors à Vergt

I FONCTIONNEMENT

Approbation du procès-verbal de la séance du 29 janvier 2025

Les conseillers municipaux ont tous été destinataires du procès-verbal de la séance du 29 janvier 2025. Le Maire soumet ce procès-verbal au conseil municipal qui l'approuve à l'unanimité.

Informations

Ecoles

Le Maire rend compte de sa rencontre avec l'I.D.E.N (Inspecteur Départemental de l'Education Nationale), Monsieur BEDOURET. Il lui a fait part des moyens mis en œuvre par la commune pour, au minimum, stabiliser les effectifs scolaires : répondre au besoin des nouveaux emplois créés à la FEDD, avec projet de crèche d'entreprise, création de nouveaux logements sur un terrain de la commune, ...

Il n'y aura donc pas de fermeture de poste à la rentrée scolaire 2025/2026 ; cependant on observe que le nombre d'élèves est en baisse constante : la Dordogne a perdu 4 215 élèves (primaire) en dix ans.

98 élèves de plus de 3 ans sont inscrits pour la prochaine rentrée de septembre.

Statistiques

Le Maire présente à l'écran des statistiques de fonctionnement de différents services ou opérations

France services et La Poste : on y trouve un service de qualité ; avec un accompagnement très apprécié des usagers ; la fréquentation est en légère hausse.

France service bénéficie d'une installation au bureau de Poste de Sainte-Alvère ouvert maintenant également le samedi matin. La Poste connaît donc un accroissement de son activité grâce à ce service.

M. le Maire rappelle aux élus et à l'assemblée, l'importance de faire fonctionner ces services, mais aussi ceux de l'agence postale de Cendrieux. En effet son attention a été attirée sur le relevé d'activité des agences postales. Actuellement l'agence est bien "notée" au niveau du service ; mais La Poste demande aussi "des résultats".

Télécentre et salle de formation

Après une baisse d'activité en 2023, la fréquentation de la salle de formation utilisée principalement par la FEDD a augmenté en 2024.

Bibliothèque

On note dans les 2 bibliothèques, de nouveaux lecteurs, donc une fréquentation en hausse avec le retour régulier des 3 classes de l'école de Ste Alvère.

Carole CHAUMETON précise que la ludothèque qu'elle anime 1 fois par mois fonctionne bien également.

Borne de recharge électrique

La borne de recharge pour les véhicules électriques de Sainte-Alvère, est 30^{ème} au niveau de sa fréquentation sur 157 en Dordogne. Une nouvelle borne de recharge plus rapide sera bientôt installée.

Marché aux truffes

Marie-Christine BENCHAREL expose que malgré une saison qui n'a pas été favorable à la récolte des truffes, Sainte-Alvère a connu un total d'apport de 268 kg dont 240 commercialisés. La qualité était au rendez-vous.

Pour rester sur la truffe, elle précise que le repas des bénévoles et des trufficulteurs qui a clôturé la saison, reste un moment convivial apprécié par tous.

Personnel

Le conseil municipal à l'unanimité valide l'adhésion de la commune au groupement de commandes du CDG 24 pour la mutuelle santé. Il est précisé qu'après résultat de l'appel d'offres lancé par le CDG, la commune gardera la possibilité d'adhérer ou non à la mutuelle retenue. En tout état de cause à partir du 1^{er} janvier 2026, les collectivités territoriales auront l'obligation de participer financièrement au paiement de la mutuelle santé des agents.

II ECONOMIE FINANCES

Travaux en cours

Epicerie commerce multi-services : choix des entreprises

Le Maire informe le conseil municipal que la commission d'appels d'offres s'est réunie pour analyser les offres reçues pour la construction d'un commerce multi-services à Sainte-Alvère. Monsieur Le Roux et Monsieur Langlais rendent compte des échanges et du choix proposé par la commission.

Les membres du conseil municipal à l'unanimité ont décidé de retenir les entreprises suivantes :

- * Lot n° 1 VRD : l'entreprise MURET TP pour un montant de 44 929,90 € HT,
 - * Lot n° 2 Maçonnerie / Gros œuvre : les établissements GINTRAT pour un montant de 110 260,38 € HT,
 - * Lot n° 3 Charpente bois : l'entreprise Charpente du Bois pour un montant de 144 727,45 € HT,
 - * Lot n° 4 Couverture tuiles : l'entreprise Borde Père et Fils pour un montant de 25 552,80 € HT,
 - * Lot n°5 Menuiserie alu : l'entreprise Métallurgie Bergeracoise pour un montant de 48 740,00 € HT,
 - * Lot n° 6 Plâtrerie isolation / Menuiseries Bois intérieures : l'entreprise SIAT pour un montant de 20 406,70 € HT,
 - * Lot n° 7 Carrelage / Faïence : l'entreprise BELLUZZO pour un montant de 24 933,75 € HT,
 - * Lot n° 8 Peintures : les établissements FAU pour un montant de 9 446,24 € HT,
 - * Lot n° 9 CFO/CFA : l'entreprise POLO et Fils pour un montant de 25 243,82 € HT,
 - * Lot n° 10 PBS/CVC : l'entreprise GRELLETY pour un montant de 31 956,00 € HT,
- pour un montant total HT de 486 197,04 € soit 583 436,44 € TTC.
Le lot optionnel n° 11 : chambres froides a été déclaré infructueux.

Cabinet de kinésithérapie

Monsieur LANGLAIS rend compte de l'avancement des travaux commencés en novembre 2024. Les entreprises ont pris un peu d'avance, les murs montent et la charpente est livrée. La fin des travaux est prévue en juillet.

Vestiges du château de Sainte-Alvère

L'entreprise MORON retenue pour la cristallisation des vestiges du château de Lostanges a commencé les travaux. Ceux-ci permettront la préservation dans le temps, des vestiges dégagés par les fouilles archéologiques. La cristallisation de la Tour et de sa base interviendra plus tard en raison d'un dossier de subvention déposé à la DRAC.

Relais d'hébergement de type jacquaire à Saint-Laurent des Bâtons : gîte d'étape "L'École"

Les travaux sont terminés et les équipements commandés (cuisine-literie-vaisselle, ...). Il convient de finaliser le plan de financement pour valider la subvention européenne Leader prévue à hauteur de 80 000 €.

A l'unanimité le conseil municipal valide le plan de financement pour un montant total de dépenses de 222 066,30 € H.T et un montant total de subvention de 153 010 €.

Fonctionnement du gîte

L'ouverture est prévue de mai à septembre. Le Maire expose qu'il a reçu une personne qui semble avoir toutes les qualités requises pour assurer la fonction d'accueil et d'entretien. Elle bénéficiera du logement situé à l'étage du gîte. Le projet de règlement intérieur sera prochainement envoyé aux conseillers pour le valider au prochain conseil municipal.

Création d'une régie de recettes "gîte d'étape"

Le Maire précise qu'il convient de créer une régie de recettes pour l'encaissement du produit des locations du gîte d'étape "L'école" de Saint-Laurent des Bâtons. Le conseil municipal à l'unanimité valide cette proposition.

Vote des C.F.U : Comptes Financiers Uniques

Le Maire précise que dorénavant les comptes administratifs et les comptes de gestion sont regroupés au sein d'un même document, le C.F.U : Compte Financier Unique.

Le Maire présente les C.F.U du budget principal et des budgets annexes que Joëlle LE ROUX, désignée par le conseil municipal, soumettra au vote, le Maire ayant quitté la salle.

<u>COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024</u>		
<u>Budget Principal de la commune :</u>		
<i>Investissement</i>	Déficit	714 712,25 €
<i>Fonctionnement</i>	Excédent	1 536 594,41 €
<u>Budgets annexes de la commune</u>		
<u>CABINET DENTAIRE PÔLE SANTE</u>		
<i>Investissement</i>	Déficit	37 666,12 €
<i>Fonctionnement</i>	Excédent	25 645,00 €
<u>ECOLE-CANTINE-GARDERIE</u>		
<i>Investissement</i>	Excédent	3,53 €
<i>Fonctionnement</i>	Excédent	94 476,13 €
<u>C.C.A.S.</u>		
<i>Investissement</i>	Résultat	0 €
<i>Fonctionnement :</i>	Excédent	3 123,81 €
<u>EGLISE</u>		
<i>Investissement</i>	Excédent	11 771,39 €
<i>Fonctionnement :</i>	Excédent	25 892,10 €
<u>LOGEMENTS SOCIAUX</u>		
<i>Investissement</i>	Déficit	74 019,70 €
<i>Fonctionnement</i>	Excédent	85 608,10 €
<u>VOIRIE</u>		
<i>Investissement</i>	Excédent	5 182,35 €
<i>Fonctionnement</i>	Excédent	31 651,28 €

Le conseil municipal à l'unanimité approuve les C.F.U de la commune, budgets annexes et budget principal.

Après présentation des restes à réaliser dépenses et recettes, le Maire propose les affectations de résultats :

AFFECTATION DU RESULTAT 2024 :

En fonction des restes à réaliser en dépenses et en recettes, les excédents de fonctionnement sont ainsi affectés :

<u>Budget Principal de la commune :</u>	
<i>Investissement :</i>	429 365,36 €
<i>Fonctionnement :</i>	1 107 229,05 €

<u>Budgets annexes de la commune :</u>	
LOGEMENTS SOCIAUX	
<i>Investissement</i>	25 419,70 €
<i>Fonctionnement</i>	60 188,40 €
CABINET DENTAIRE – PÔLE SANTE	
<i>Investissement</i>	25 645,00 €
<i>Fonctionnement</i>	€

A l'unanimité, les membres du conseil municipal approuvent ces affectations de résultat.

Présentation des budgets annexes

Le Maire présente ensuite au conseil municipal les propositions de budgets annexes qui seront votés en avril avec le budget principal. Il détaille en fonctionnement et en investissement les différentes propositions étudiées en commission des finances, pour les budgets suivants :

- CCAS avec la proposition de reconduire les opérations liens intergénérationnels
- Cabinet dentaire qui prend l'appellation "Cabinet dentaire - Pôle santé" avec l'ajout à ce budget, de la création d'un cabinet de kinésithérapeute
- Eglise avec le projet de restauration de la chaire de l'église St Pierre es Liens de Sainte-Alvère. Les travaux sont en cours.
- Ecole cantine garderie : Une proposition de budget de fonctionnement en baisse, attribué à la fabrication des repas sur place, depuis l'aménagement de la cantine de Sainte-Alvère.
- Logements sociaux : la commune dispose de 22 logements. Le budget est autonome, le budget principal de la commune n'ayant aucune participation à verser. Les logements et leurs abords sont régulièrement entretenus.
- Voirie : Il s'agit du budget des voies structurantes et du fauchage débroussaillage.

Toutes ces propositions budgétaires ont été validées en commission des finances.

La projection sur écran présente le budget 2024 pour mémoire et les propositions de budget 2025 en fonctionnement et en investissement. Cette présentation détaillée permet aux conseillers municipaux de bien comprendre les principes budgétaires et de connaître les projets de dépenses. Ils peuvent ensuite en débattre.

Le Maire rappelle que conformément à la législation, ces budgets seront votés en même temps que le budget principal en avril.

Le Maire distribue aux conseillers municipaux la liste des travaux réalisés sur les 3 villages depuis 2017.

III DEVELOPPEMENT DURABLE

Sauvetage de batraciens

Liliane AGRAFEUIL rappelle la demande qui avait été faite au dernier conseil municipal, de rendre accessible aux agriculteurs la parcelle concernée par la pose du filet en bordure d'une parcelle.

Pour répondre à ce problème les équipes techniques du Conseil Départemental et les bénévoles de la commission Développement Durable ont immédiatement installé des filets amovibles.

L'opération est maintenant terminée. Elle sera renouvelée l'an prochain.

IV ECOLE

Rythmes scolaires

Carole CHAUMETON indique au conseil municipal que l'organisation de la semaine sur 4 jours fait l'objet d'une évaluation dans nos écoles.

Le code de l'éducation nationale prévoit en effet une organisation de la semaine scolaire sur 4 jours et demi.

Le conseil d'école réuni le 18 février s'est prononcé pour le maintien de la semaine à 4 jours.

Le conseil municipal se prononce aussi à l'unanimité, favorable à ce mode de fonctionnement.

V VOIRIE

Chemin du Bosquet à Sainte-Alvère – retour sur réunion avec les riverains

Cyril LEYMA et Patrice TAULOU rappellent la demande des riverains de ce chemin privé (plan sur écran). Ils ont tenu une réunion avec les riverains qui se posaient la question d'une éventuelle cession à la commune, de cette voie d'accès à leurs propriétés. Le revêtement est dégradé et aurait besoin d'être refait.

L'assiette du chemin se trouve sur des parcelles de plusieurs propriétaires, et sa largeur ne correspond pas à celle d'un chemin rural. La cession à la commune serait trop complexe et coûteuse. Les élus et les riverains ont convenu qu'il était préférable de garder ce chemin privé.

M. Patrice TAULOU et la commission de la voirie leur apporteront les conseils nécessaires pour la réfection de son revêtement.

Demande de M. AUTHIER

Patrice TAULOU expose la demande de M. AUTHIER de Cendrieux qui sollicite l'aliénation du chemin rural accédant à sa propriété (plan sur écran).

Avant de se prononcer sur cette demande, le conseil municipal demande à la commission de la voirie de se rendre sur place et de se renseigner sur le passage des réseaux.

Entrée du bourg de Cendrieux

Suite à la dernière réunion du conseil municipal présentant le projet de mise en sécurité de l'entrée du bourg de Cendrieux, côté école, M. Gilles LE ROUX a réuni un groupe de travail.

Il rend compte du choix d'aménagements retenus :

- 3 écluses végétalisées
- des bandes rugueuses d'alerte au sol
- et toute la signalisation adéquate.

Ils n'ont pas retenu la signalisation lumineuse clignotante.

VI CULTURE ANIMATION

Le programme des animations arrêté à ce jour est distribué à l'ensemble des élus.

IV INTERCOMMUNALITE

Projet de village séniors à Vergt - Délibération d'intention

Le Maire fait part au conseil municipal d'un projet de village séniors à Vergt qui découle de la décision du groupe Korian de fermer à terme la maison de retraite de Vergt.

Il rappelle qu'une mobilisation des élus et du personnel ont au moins permis de reculer cette échéance. L'Agglo du Grand Périgueux a décidé de "lancer une consultation pour conduire une étude de faisabilité pour la réalisation d'un village séniors intergénérationnel à Vergt"

Après avoir donné lecture du contexte et du projet élaboré par l'Agglomération du Grand Périgueux, il précise qu'il convient dans ce projet qui a reçu l'accord de l'ARS, de tenir compte aussi de la présence à Val de Louyre et Caudeau de l'EHPAD "Les Jardins des Hauts de Sainte-Alvère" qui compte 58 lits (EHPAD situé sur le territoire de l'ex CCPVTT : Communauté de Communes du Pays Vernois et du Terroir de la Truffe).

Les membres du conseil municipal à l'unanimité approuvent le principe de création d'un village séniors à Vergt à condition d'inclure dans l'étude de ce projet, la présence de l'EHPAD de Sainte-Alvère, et dans les négociations, les représentants de cette structure.

La séance est levée à 23 h 15

Le Maire,

Philippe DUCENE

La secrétaire,

Michèle BALAINE